



Revalorisation des Minima « Grille des Salaires »

Le SNEC vous informe des améliorations pour l'Encadrement :

Niveau 5	1 959,40 €
Niveau 6	2 090,67 €
Gestionnaire de Tournées	2 100 €
Chef d'Equipe	2 200 €

SALAIRES MINIMA ANNUELS GARANTIS POUR LES CADRES AU FORFAIT JOURS (216 JOURS)

Nouveauté à compter du 1^{er} Septembre 2018 :

Niveaux	Salaire minimum annuel garanti au 1 ^{er} septembre 2018	
	< 36 mois en forfait jours dans le niveau	>= 36 mois en forfait jours dans le niveau
7	33 475€	34 700€
8	45 000€	46 700€



Fort de votre soutien, le SNEC, au sein de la CFE-CGC Agro, continuera à représenter et améliorer le statut de l'encadrement.

La CFE-CGC Agro a signé l'avenant N°67 de la Convention Collective Nationale du Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire Relatif aux salaires minima conventionnels.

Sur La Supply Chain, certains niveaux de la grille salariale s'en trouvent bonifiés.